

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 23 juillet 2020 à huis clos à 18h30 à la Maison du citoyen, située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Mot de bienvenue du Maire
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION**
3.1 Probation de l'employée 13-1308
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20H35**
Mot de bienvenue du Maire
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-07-178

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté sans aucune modification.

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 PROBATION DE L'EMPLOYÉE 13-1308

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE 13-1308

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a embauché l'employée 13-1308 le 21 janvier 2020 par résolution 2020-01-025 avec entrée en fonction le 27 janvier 2020;

ATTENDU QUE l'embauche de ladite employée est assujettie à une période de probation de six (6) mois, laquelle prendra fin le 26 juillet 2020;

ATTENDU QUE, durant la période probatoire, la Municipalité a pu évaluer les aptitudes de ladite employée à occuper ses fonctions, tel que le prévoit son contrat d'embauche, et que la Municipalité peut, selon son appréciation, soit mettre fin à son contrat d'embauche, soit lui accorder sa permanence;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une évaluation des aptitudes de ladite employée à exercer ses fonctions;

ATTENDU QUE la fonction occupée par ladite employée exige non seulement un haut degré de probité et de rigueur, mais aussi une discrétion et une loyauté exemplaire envers la Municipalité, les élus et la direction générale;

ATTENDU QU'il a été constaté que ladite employée, par des actions qui vont à l'encontre de l'intérêt de la Municipalité, a brisé le lien de confiance qui doit exister entre elle et la Municipalité;

CONSIDÉRANT ce qui précède,

RÉSOLUTION 2020-07-179

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton mette fin au contrat d'embauche de l'employée 13-1308 avec effet immédiat. Le conseil mandate le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à faire le nécessaire pour verser à l'employée toutes sommes qui sont ou seraient dues en vertu de son contrat et faire émettre une cessation d'emploi.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Tel qu'exigé par le Gouvernement du Québec, aucune présence du public dans la salle.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Claudette Caron propose de lever l'assemblée à 20h40.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier, Directeur général